



Fiche de poste

Ingénieur Hospitalier – Chargé de sécurité incendie du site hospitalier Timone

Information générale – Identification du poste

Fonction : Chargé de sécurité incendie pour l'Immeuble de Grande Hauteur et pour les Etablissements Recevant du Public (et des autres bâtiments bas) de l'hôpital Timone, au sein de la Direction du Patrimoine, des Travaux, des Services Techniques et de la Maintenance (DPTSTM)

Grade Statutaire : Ingénieur hospitalier

Pré requis réglementaires pour exercer le métier : Diplôme de chef de service sécurité incendie SSIAP 3 (arrêté du 2 mai 2005 modifié)

Position dans la Structure :

Liaisons hiérarchiques :

Le Directeur de la DPTSTM,

L'Ingénieur responsable des Services Techniques de l'hôpital Timone.

Liaisons fonctionnelles :

L'Ingénieur responsable de la sécurité incendie au sein de la DPTSTM

Les agents du service de sécurité incendie (IGH & ERP) de l'hôpital Timone,

Les ateliers constituant les Services Techniques de l'hôpital Timone (TH et TSH) pour la collaboration dans les actions et travaux ou de maintenance,

Les différentes directions de l'établissement, les services cliniques de l'établissement, pour définir et coordonner avec eux la mise en œuvre de la politique sécurité de l'établissement,

Le Bureau Prévention des Marins Pompiers de Marseille (secrétariat de la Sous-Commission Départementale de Sécurité), préfecture du département et autres administrations pour la prise en compte et pour l'application des procédures incendie,

Les entreprises extérieures et les sociétés de contrôle et de maintenance des installations liées à la sécurité incendie pour la vérification de la conformité et l'entretien des installations incendie,

Les secteurs « Magasin » et « Comptabilité » de la DPTSTM,

Les chefs de projet pour les opérations de travaux.

Horaires de Travail :

08h00 – 12h00 & 13h00 – 17h00, possibilité d'élargir l'amplitude horaire en cas de nécessité de service, demandée par la hiérarchie.

Description des missions

Missions générales :

- Mettre en œuvre la politique institutionnelle définie pour la sécurité incendie
- Mettre en œuvre l'organisation institutionnelle définie pour les services de sécurité incendie
- Planifier, organiser et piloter les activités en matière de sécurité incendie en animant une équipe de professionnels et en veillant à l'efficacité et à la qualité des prestations. Est responsable à ce titre :
 - du planning de présence des agents du service de sécurité incendie et notamment du respect des obligations de présence (en nombre et en qualifications).
 - du respect des procédures, protocoles, consignes relatives à la sécurité incendie, définis institutionnellement
 - de la réalisation par chaque professionnel placé sous son autorité des tâches qui lui sont confiées, conformément aux fiches de postes
- Assister les chefs de projets en charge des travaux pour l'établissement et le suivi des notices de sécurité incendie et des notices d'accessibilité aux personnes handicapées (tous types de handicap).

Activités permanentes :

- Encadrer l'équipe de sécurité incendie (8 agents 24h/24 dont 2 SSIAP 2 et 6 SSIAP 1) ayant pour mission :
 - L'exploitation du SSI,
 - Les levées de doute,
 - La formation sécurité incendie des agents de l'AP-HM plus exercices dans les services,
 - La désincarcération des personnes bloquées dans les ascenseurs,
 - L'établissement des permis de feu,
 - L'établissement des consignes « sécurité incendie » adaptées au site
 - Les rondes préventives y compris dans les zones en travaux
 - La surveillance de l'aire d'avitaillement...
- Evaluer, former et informer les agents placés sous son autorité,
- Participer à l'élaboration du plan de maintenance de son secteur d'activité,
- Mettre en place et en œuvre un plan de maintenance et de modernisation des installations et équipements liés à la sécurité incendie,
- Participer à l'élaboration des dossiers d'appel d'offres pour la maintenance des systèmes de sécurité incendie, des équipements de moyens de secours et pour les missions de contrôles techniques par organisme de contrôle agréé, de coordination SSI et de sécurité et protection de la santé,
- Gérer les moyens (commandes de matériels) et les ressources (techniques et informationnelles),
- Organiser et assurer le suivi opérationnel des activités/projets, en se coordonnant avec les interlocuteurs internes et externes, y compris leurs volets contrôle et reporting,
- Suivre l'exécution des contrats de maintenance dans les domaines précités.

Activités ponctuelles ou spécifiques (liste non exhaustive) :

- Suivre des opérations de travaux ou/et de grosse maintenance,
- Conseiller techniquement lors d'opérations de travaux (connaissance des réseaux et de la réglementation),
- Participer à l'élaboration de procédures dans le domaine de la sécurité incendie.

Environnement technique

- Plusieurs SSI de catégorie A supervisés au PCS incendie avec ses Dispositifs Actionnés de Sécurité
- Un réseau d'interphonie de sécurité IGH
- Extincteurs
- Installations d'extinctions automatiques à eau sprinklers ou au gaz
- Réseaux de Robinets d'Incendie Armés
- Colonnes sèches et humides
- Poteaux d'incendie

Savoir-Faire et Etre

- Piloter, animer / communiquer, motiver son équipe
- Évaluer, développer et valoriser les compétences de ses collaborateurs
- Planifier, organiser, répartir la charge de travail et allouer les ressources pour leur réalisation
- Fixer des objectifs, mesurer les résultats et évaluer les performances collectives et/ou individuelles
- Négocier des prestations, des contrats, des accords avec des interlocuteurs internes/externes
- Savoir identifier et analyser des situations à risques ou d'urgence, les prévenir et proposer des actions correctives ou préventives
- Utiliser les logiciels institutionnels pour gérer l'activité
- Capacité d'écoute, sens du contact, sens du relationnel
- Capacité d'anticipation
- Savoir rendre compte
- Discrétion et confidentialité

Connaissances

Description	Degré
Communication écrite	Connaissances opérationnelles
Management	Connaissances approfondies
Négociation : méthodes et techniques	Connaissances générales
Normes, règlements techniques et de sécurité	Connaissances opérationnelles
Organisation et fonctionnement interne de l'établissement	Connaissances opérationnelles
Sécurité des biens et des personnes	Connaissances opérationnelles
Sécurité incendie	Connaissances opérationnelles

Connaissances opérationnelles : Connaissances détaillées, pratiques et théoriques, d'un champ ou d'un domaine particulier incluant la connaissance des processus, des techniques et procédés, des matériaux, des instruments, de l'équipement, de la terminologie et de quelques idées théoriques. Ces connaissances sont contextualisées. Durée d'acquisition de quelques mois à un / deux ans.

Connaissances approfondies : Connaissances théoriques et pratiques approfondies dans un champ donné. Maîtrise des principes fondamentaux du domaine, permettant la modélisation. Une partie de ces connaissances sont des connaissances avancées ou de pointe. Durée d'acquisition de 2 à 4/ 5 ans.

Connaissances générales : Connaissances générales propres à un champ. L'étendue des connaissances concernées est limitée à des faits et des idées principales. Connaissances des notions de base, des principaux termes. Savoirs le plus souvent fragmentaires et peu contextualisés. Durée d'acquisition courte de quelques semaines maximum.

Connaissances particulières et Expérience

- Expertise des installations techniques du site hospitalier
- Connaissance et pratique de différents logiciels de bureautique
- Connaissance et pratique du logiciel de GMAO
- Expertise des services techniques hospitaliers
- Expertise sur la maintenance technique en milieu hospitalier